



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 5 décembre 2006 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Marc Bureau.

CE-2006-1658*

VIREMENT BUDGÉTAIRE SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DU TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances, en collaboration avec les autres services municipaux, a procédé à la révision de l'ensemble des recettes et dépenses anticipées pour l'exercice financier 2006;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements budgétaires doivent être effectués pour régulariser des écarts;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances anticipe que la municipalité réalisera un surplus net de 8,5 millions \$ à la fin de l'exercice financier 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le virement de fonds pour donner suite à la révision trimestrielle du trésorier pour l'année 2006.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-71210	2 526 800 \$		Droits de mutation immobilière
02-31310-627		721 800 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige – Sel et calcium
02-39800-649		490 000 \$	Transport – Ateliers mécaniques - Autres pièces
02-22200-123		650 000 \$	Combat des incendies – Temps supplémentaire des pompiers
02-22200-127		150 000 \$	Combat des incendies – Temps supplémentaire – État major
02-13510-411		265 000 \$	Administration – Régimes de retraite – Services professionnels et de génie
02-41331-521		250 000 \$	Installation de compteurs d'eau – Entretien et réparation des infrastructures

De plus, la firme Morneau Sobeco, société en commandite, est mandatée afin de poursuivre le mandat accordé par la résolution numéro CM-2005-1050 pour assister le Service des ressources humaines dans le cadre de l'harmonisation des régimes de retraite.

Les fonds à cette fin, au montant estimatif de 265 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13510-411	265 000 \$	Administration – Régimes de retraite - Services professionnels et de génie

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} décembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1659*

ADOPTION DES ORIENTATIONS DU CADRE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LOISIR, DE SPORT ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire mandatait, en 2003, le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour élaborer une politique en loisir, en sport et en plein air;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires, groupes, bénévoles jouent un rôle clé dans la prestation de service de loisir, de sport et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau valorise la concertation et reconnaît l'engagement bénévole;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de mettre en place des mécanismes de reconnaissance et de soutien quant à l'apport des bénévoles;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un soutien équitable sur l'ensemble du territoire à tous les organismes de loisir, de sport et de plein air :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil l'adoption des orientations et des programmes du cadre de soutien aux organismes de loisir, de sport et de plein air.

Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire déposera une demande de financement de 100 000 \$ lors de l'étude du budget 2007 pour donner suite à l'adoption du cadre de soutien.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} décembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1660*

PROTOCOLE D'ENTENTE À SIGNER ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE AFIN DE TRANSFÉRER LA PROPRIÉTÉ DES FEUX DE CIRCULATION SITUÉS AUX INTERSECTIONS PLACE SAMUEL-DE CHAMPLAIN/BOULEVARD DE LUCERNE ET PLACE SAMUEL-DE CHAMPLAIN/CHEMIN D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE les feux de circulation situés aux intersections Place Samuel-De Champlain/boulevard de Lucerne et Place Samuel-De Champlain/chemin d'Aylmer appartiennent présentement à la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre la Commission de la capitale nationale et l'ex-Ville d'Aylmer à l'effet que les feux de circulation devraient être remis à la Ville à la fin des travaux de réfection du pont Champlain pour qu'elle en assume la gestion et l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie et le Service de la gestion des édifices et de l'électricité recommandent la signature du protocole d'entente nécessaire pour définir les modalités du transfert de propriété des feux de circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale portant sur le transfert de propriété des feux de circulation situés aux intersections Place Samuel-De Champlain/boulevard de Lucerne et Place Samuel-De Champlain/chemin d'Aylmer.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir à cet effet, lequel fait partie intégrante de la présente.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter que la Commission de la capitale nationale verse à la Ville le montant de 45 000 \$, selon les termes de l'entente pour réaliser certaines modifications aux équipements existants de manière à les rendre conformes aux normes provinciales.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13420	45 000 \$	Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1661*

ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI - MONSIEUR MARCEL ROY, DIRECTEUR DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Roy a déposé une lettre indiquant sa volonté de mettre fin à son lien d'emploi à la Ville de Gatineau aux conditions mentionnées dans sa lettre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les conditions énumérées dans la lettre du 5 décembre 2006 de monsieur Marcel Roy. Les conditions constituant une transaction entre les parties au sens de l'article 2631 et suivants du Code civil du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

JOSEPH DE SYLVA
Vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif